



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 03-2026 – 9.1

Date : 9 janvier 2026

Objet : **Acceptation d'un don**

Un administré déménage et souhaite faire don gratuitement à la commune de la charrue ci-dessous :



Dans ce cadre, il y a lieu de définir le don et de l'inscrire dans l'inventaire des biens de la commune.

Application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

DÉCIDE

-d'accepter le don offert par M. et Mme MASSE Didier, domicilié 4 place de la Bergerie,
-d'exprimer sa profonde gratitude aux donateurs pour sa générosité envers la commune,
-d'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer la gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny,

